“Il paraît que...”

Les idées reçues
sur la cigarette électronique ou vaporisateur personnel

Aiduce

Association Indépendante Des Utilisateurs de Cigarette Electronique

Août 2015

Il paraît que...

1 On ne sait pas ce qu'il y a dedans

La vape c'est aussi voire plus dangereux que la cigarette 2

3 On peut mourir avec une goutte d'e-liquide sur la peau ou si on l'avale

La nicotine c'est aussi dangereux que les drogues dures 4

5 La nicotine provoque le cancer

L'e-liquide est dangereux, d'ailleurs il y a des produits chimiques qui causent le cancer 6

7 On n'a pas d'étude sur le sujet

On n'a pas assez de recul pour savoir si c'est dangereux à long terme 8

9 Ça n'aide pas à arrêter de fumer

Ça ne devrait être vendu que chez les buralistes 10

11 Ça ne marche pas : le matériel est inefficace et ne suffit pas pour arrêter la cigarette

Les arômes bonbons vont inciter les jeunes à fumer 12

13 Il faut l'interdire dans les lieux publics parce que ça incite au tabagisme

C'est dangereux pour l'entourage 14

15 Le matériel est dangereux, il peut exploser

C'est pareil que le tabac, d'ailleurs il y a de la nicotine dedans, c'est normal que ce soit taxé comme le tabac 16

17 Certaines études nous disent que c'est dangereux

Dans le doute, il faut appliquer le principe de précaution 18

19 Pourquoi nous fait-on peur avec la vape ?

Introduction

“Je préfère fumer, c’est plus sûr”.

Voici la réaction typique du fumeur face au vapoteur en ce moment.

Un vent de désinformation souffle sur la cigarette électronique ou vaporisateur personnel (VP), à tel point que beaucoup de fumeurs pensent qu’il est aussi dangereux de vapoter que de fumer, ce qui est totalement aberrant !

De nombreuses spéculations circulent : le vaporisateur personnel “pourrait” causer des problèmes de santé, il “pourrait” être dangereux, il “pourrait” ne pas aider à arrêter de fumer, sa vapeur “pourrait” être cancérigène, elle “pourrait” être nocive pour l’entourage, etc.
Ces suppositions fantaisistes sont interprétées comme des affirmations et des vérités par le public.

Ces allégations alarmistes n’ont à l’heure actuelle aucun fondement scientifique.
On pourrait sur un même mode de raisonnement, affirmer sans détour que les vaporisateurs personnels “pourraient” éviter des maladies, qu’ils “pourraient” être totalement inoffensifs, qu’ils “pourraient” permettre d’arrêter le tabac !

L’Aiduce souhaite vous permettre de faire la part des vérités ou des mensonges assénés et surtout, éviter de laisser planer un doute ou une peur irrationnelle sur cette invention extraordinaire qui, pour la première fois, apparaît comme un moyen réel pour les fumeurs d’en finir avec le tabac.

Aujourd’hui, nombre de médecins et scientifiques admettent que ce dispositif est une alternative au tabac bien moins dangereuse avec un potentiel majeur de réduction des risques liés au tabagisme. Ils expliquent leur point de vue aux autorités sanitaires, organisent des congrès sur le sujet où les vapoteurs sont invités à donner leur point de vue d’utilisateurs corroborant ainsi les études présentées par les chercheurs.

Le vaporisateur personnel est une révolution sanitaire, largement plébiscité par ses utilisateurs et de plus en plus approuvé par de nombreux médecins français et européens.

“On ne sait pas ce qu’il y a dedans”

1 **Les éléments composant le VP sont connus depuis le début : du matériel composé d’une batterie, d’un atomiseur et de e-liquides.**

Ces e-liquides sont vaporisés après avoir été chauffés par l’atomiseur et forment, une fois inhalés un brouillard de gouttelettes appelé “vapeur” par les utilisateurs.

Les e-liquides peuvent être composés d’un ou plusieurs des éléments suivants :

- le propylène glycol :substance présente dans de nombreuses préparations (culinaires, cosmétiques, inhalateurs, etc.) que certains médias ont volontairement assimilé à l’éthylène glycol, produit antigel hautement toxique,
- la glycérine végétale dont les études n’ont montré aucun danger pour l’homme,
- les arômes, naturels ou synthétiques, dans un premier temps issus de l’alimentaire, puis au fil des années, adaptés aux e-liquides en excluant des substances potentiellement irritantes pour l’utilisateur (diacetyl, acetyl propionyl, acetoïne, etc.),
- de l’eau, de l’alcool ou des additifs (exhausteurs de goût, correcteur d’acidité, etc.) dans certains liquides,
- éventuellement de la nicotine à un dosage maximal de 20 mg/ml , selon les recommandations de l’actuelle ANSM reprise par la directive européenne 2014/40/UE qui va conduire chaque pays européen à légiférer sur l’e-cigarette.

Les fabricants d’e-liquides réalisent des études sur leurs produits, les chercheurs testent des échantillons.

Une veille sanitaire est mise en place par les vapoteurs eux-mêmes qui participent par le biais de l’Aiduce à la normalisation des produits, notamment en participant à l’élaboration de la norme AFNOR.

“La vape c’est aussi voire plus dangereux que la cigarette”

Aucune étude scientifique ne va dans ce sens. Elles défendent généralement la thèse opposée en démontrant que le vaporisateur personnel est nettement moins dangereux que la cigarette.

Dans la cigarette, le tabac brûle. Cette combustion du tabac produit la fumée. Cette cigarette contient et dégage, outre quelques 7.000 produits dont de nombreux toxiques et/ou cancérigènes qu’il serait trop long de nommer ici :

1 - le monoxyde de carbone, qui provoque des infarctus du myocarde, des artérites, des accidents vasculaires cérébraux, etc.

2 - les goudrons, responsables des cancers du poumon, des voies aériennes supérieures, de la vessie et de bien d’autres,

3 - les particules fines qui attaquent les bronches et provoquent maladies cardiaques et insuffisances respiratoires graves et invalidantes.

Dans le vaporisateur personnel, il n’y a ni tabac, ni combustion (ni feu, ni fumée).

Le vaporisateur personnel rejette un aérosol appelé “vapeur”, généré par le propylène glycol et à la glycérine végétale, produits non toxiques, à court et moyen terme, dans l’état actuel de nos connaissances mais fréquemment utilisés dans les industries agro-alimentaires et pharmaceutiques.

Un article a relevé des traces de nitrosamines, mais ce qu’il omet de préciser c’est que ces traces sont infimes par rapport à une cigarette tabac, et bien moindres que l’environnement dans lequel nous vivons au quotidien. Il n’y a donc aucune raison de s’alarmer de ces traces retrouvées.
En outre, les études publiées ne tiennent souvent pas compte du mode d’utilisation du dispositif : ainsi, comparer 1 ml de e-liquide à 1 cigarette, est impossible dans la réalité des faits (on ne vapote pas 1 ml de liquide sur la même durée qu’une cigarette).

2

Une méconnaissance sur l’utilisation du dispositif mène à des conclusions erronées et génère une crainte injustifiée, empêchant de ce fait l’adoption du dispositif par les fumeurs.

http://www.ecigarette-research.com/web/index.php/2013-04-07-09-50-07/120-e-cigs-nitrosamines

Cigarette électronique : enfin la méthode pour arrêter de fumer facilement - Dr Philippe Presles - Editions Versilio

La vérité sur la cigarette électronique - Pr Jean-François Etter - Editions Fayard

http://www.lung.org/stop-smoking/about-smoking/facts-figures/whats-in-a-cigarette.html

“On peut mourir avec une goutte d’e-liquide avalée ou sur la peau”

3

Les doses de nicotine communément estimées mortelles datent d’études anciennes qui n’ont jamais été validées. L’état actuel des connaissances permet d’affirmer que le seuil potentiellement létal est beaucoup plus élevé. Une goutte de liquide sur la peau ou avalée ne va pas tuer comme les médias se plaisent à le souligner.

Selon une étude, il faudrait une dose supérieur à 500 mg pour risquer de tuer un être humain.

Une étude récente conclut qu’il faudrait revoir le classement des e-liquides. Ceux comportant un taux de nicotine entre 25 et 50 mg/ml devraient être classés en catégorie 4 (comme le liquide vaisselle) et ceux à un taux inférieur à 25 mg/ml ne devraient pas être catégorisés. La manipulation de nicotine pure doit rester quant à elle réservée aux professionnels.

Cependant, au même titre que l’eau de Javel, l’acétone, le dissolvant, la lessive, etc., il faut être prudent et ne pas laisser les e-liquides (particulièrement ceux contenant de la nicotine) à la portée des enfants et des animaux.

Malgré les articles à sensation annonçant une augmentation des appels vers les centres anti-poison (le nombre ne pouvant qu’augmenter partant de zéro, il témoigne surtout d’une augmentation des peurs), l’analyse des données est rassurante puisque ces appels n’ont fait état d’aucun décès ni de troubles graves liés aux e-liquides.
Alors qu’à titre d’exemple, le paracétamol est responsable de 276 morts par an.

Le Centre Anti-Poison de la région PACA signale avoir eu quelques appels de personnes ayant ingéré un ou plusieurs flacons de 10 ml d‘e-liquide nicotiné et qui n’ont eu que des troubles digestifs sans gravité. L’ingestion de nicotine provoque des nausées et vomissements, et donc le rejet du e-liquide.

http://ecita.org.uk/docs/EU_Classification_of_nicotine_mixtures_acute_oral_and_dermal_toxicity.pdf

http://www.toslog.com/philippepresles/9340/blogs/PHILIPPE-PRESLES-E-LIQUIDES-STOP-A-LA-DESINFORMATION-

How much nicotine kills a human? Tracing back the generally accepted lethal dose to dubious self-experiments in the nineteenth century : http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3880486/

“La nicotine c’est aussi dangereux que les drogues dures”

4

La nicotine est une substance psychoactive (comme la caféine dans le café ou le thé) mais dans son utilisation classique (patchs, cigarettes, inhalateurs, VP) **elle ne présente aucun danger pour l’homme dans les concentrations utilisées dans les e-liquides du commerce.**

http://www.huffingtonpost.fr/jean-francois-etter/la-cigarette-electronique-sans-danger_b_5391443.html

http://www.bernd-mayer.com/pseudoscience-electronic-cigarette-policy/

http://www.formindep.org/The-myth-of-nicotine-addiction.html#myth

“La nicotine provoque le cancer”

Non. En revanche, dans la cigarette, ce sont les taux élevés de nitrosamines et les goudrons qui provoquent les cancers.

Les pathologies liées au tabagisme qui peuvent être mortelles n’ont aucun lien avec la présence de nicotine dans la cigarette mais sont provoquées par la combustion qui dégage des goudrons, du monoxyde de carbone et des particules fines.

5

L’effet cancérigène de la nicotine seule n’a pas pu être prouvé sur des rats exposés pendant deux ans à un fort taux de nicotine inhalée.

http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/0024320596001002

“L’e-liquide est dangereux, d’ailleurs il y a des produits chimiques qui causent le cancer”

6

Aucune étude ne permet d’affirmer un quelconque risque lié aux e-liquides, et encore moins qu’ils puissent être cancérigènes.

Le propylène glycol, étudié depuis 1947, est un produit utilisé dans de nombreux produits de consommation courante : cosmétiques, pharmaceutiques, alimentaires. La glycérine végétale n’a montré aucun effet dangereux sur la santé.
Il convient toutefois d’être prudent sur l’adjonction de produits potentiellement sujets à caution, notamment aromatiques comme certaines huiles essentielles pures composées d’huile ou corps gras (dans les e-liquides comme dans les produits agro-alimentaires industriels, ni plus ni moins).

“On n’a pas d’étude sur le sujet”

7

Cette affirmation est totalement fausse.
L’Aiduce recense de manière la plus exhaustive possible toutes les études réalisées sur le sujet et les rassemble dans ses magazines hors série.
Un troisième magazine vient de voir le jour, les premiers étant devenus trop volumineux.
Il est faux de prétendre ne rien savoir sur le sujet. Ceux qui ne savent rien sont ceux qui n’ont pas pris la peine de lire ce qui a été publié ou font mine de l’ignorer.

La seule réserve possible porte sur l’utilisation à long terme.

Actuellement, on peut dire avec certitude (études à l’appui) que :

- le vaporisateur personnel est infiniment moins dangereux que la cigarette tabac,
- il n’y a pas de vapotage passif tel qu’on l’entend pour le tabagisme passif,
- on connaît tous les composants des e-liquides (en supposant que ces composants restent les mêmes sans additifs qui pourraient être dangereux, d’où la nécessité d’établir des normes rigoureuses).

http://lemag.aiduce.fr/?magPdf=HS02
http://lemag.aiduce.fr/?magPdf=HS03
http://lemag.aiduce.org/?magPdf=HS04
http://vapestudies.yannic.be/

“On n’a pas assez de recul pour savoir si c’est dangereux à long terme”

La cigarette électronique fait une percée dans les médias depuis 2013, mais certains utilisateurs vapent depuis 2008 en France, en Belgique et ailleurs dans le monde. Un recul à moyen terme est donc défini.

Une chose est certaine : le tabac tue 78.000 personnes par an en France, 700 000 en Europe.

L’important est de comparer les risques du VP à ceux de la cigarette tabac et non de chercher à établir que le VP est totalement inoffensif, l’absence de risque étant impossible à prouver scientifiquement. Pourquoi empêcher l’utilisation par les fumeurs d’une alternative prouvée infiniment moins toxique ?

Certes, nous n’avons pas de recul sur vingt ou trente ans, mais combien d’années faudra-t-il encore attendre pour trancher ? La plupart des produits de consommation courante ou les médicaments ne font pas l’objet de tant d’évaluations et de précautions avant d’être librement distribués sur le marché.

Doit-on empêcher les utilisateurs qui ont des années de tabac derrière eux, avec une chance sur deux d’en mourir, d’essayer une alternative plus saine ?

“Ça n’aide pas à arrêter de fumer”

9

Pour de nombreux vapoteurs, le VP est d’abord perçu comme un moyen alternatif à la cigarette, associé à une diminution des risques, permettant de conserver un “rituel”, des sensations, un certain plaisir qu’ils considèrent comme partie intégrante de leur personnalité.
La volonté de sortir du tabagisme n’a donc rien de systématique sauf cas d’urgence. Néanmoins une enquête réalisée en ligne auprès des vapoteurs par l’Aiduce a montré que parmi les 4262 personnes interrogées, 88% ont arrêté de fumer. L’objectif principal du passage au vaporisateur était l’arrêt du tabac, suivi des économies réalisées, de la diminution du tabagisme et des problèmes de santé.
http://www.aiduce.org/resultats-de-lenquete/

Ceci dit, le sujet est récent et des études continuent d’être réalisées.
Une étude menée par Chris Bullen en 2013 annonçait une réussite dans le sevrage tabagique à peine supérieure à celle des substituts nicotiniques. Cette étude a été réalisée avec des matériels de toute première génération et ne tenait absolument pas compte d’un facteur jugé important par la suite : le choix du matériel, le choix des e-liquides, de son dosage de nicotine et le plaisir du vapoteur.
http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(13)61842-5/abstract
Une étude anglaise publiée en 2014, quant à elle, affirme qu’il y a 60% de chance supplémentaire de réussir son sevrage avec la cigarette électronique qu’avec les autres moyens existants.
http://www.ucl.ac.uk/news/news-articles/0514/200514-e-cigarettes-help-smokers-to-quit

Une étude belge réalisée sur des fumeurs a prouvé l’efficacité d’aide à l’arrêt du tabac avec un matériel approprié et un dosage de nicotine suffisant.
http://www.mdpi.com/1660-4601/11/11/11220/htm

Nous aimerions mettre l’accent sur un point important : le vapoteur, qu’il réussisse ou non à stopper le tabac, a besoin d’avoir un panel de choix dans son matériel et son e-liquide afin de trouver ce qui lui permettra de passer du tabac à la vape.

Plus qu’un moyen de sevrage, il voit ici une alternative plus saine à la cigarette. L’arrêt du tabac est souvent un effet secondaire inattendu.

La clé de la réussite est à la fois dans le maintien de la dose de nicotine délivrée, du geste, mais aussi dans la liberté de choix d’un matériel qui ne cesse de s’améliorer et qui doit répondre aux critères de chaque utilisateur.

“Ça ne devrait être vendu que chez les buralistes”

10

N’étant manifestement pas un produit du tabac, le VP ou le e-liquide n’entrent pas dans le cadre - très français - du monopole de distribution des buralistes.

De plus, les buralistes sont-ils suffisamment disponibles pour expliquer aux novices la meilleure méthode pour l’utiliser ? Le VP est un dispositif plus complexe qu’une cigarette ne nécessitant qu’un briquet pour être allumée. Sa manipulation doit être expliquée correctement, testée, le dosage de nicotine doit être évalué et adapté à chaque individu.

Dernier point, et pas des moindres, est-il logique de vendre un poison et son remède dans le même lieu ? Les vapoteurs n’ont pas forcément envie de retourner chez le buraliste pour se procurer ce qui leur a permis d’arrêter le tabac.
Imposeriez-vous à un alcoolique délivré de sa dépendance de ne devoir acheter son eau minérale et ses jus de fruits que dans un magasin de vins et liqueurs ?

“Ça ne marche pas : le matériel est inefficace et ne suffit pas pour arrêter la cigarette”

Le vaporisateur personnel n’est pas une panacée, quand bien même ses résultats très encourageants ont conduit certains à le qualifier de “solution miraculeuse”.
Le nombre et le choix du matériel étant de plus en plus importants, nous voyons apparaître sur le marché des modèles ou liquides de qualité médiocre.

Comme cela a été évoqué, la part de plaisir et de satisfaction par la sensation dans la gorge est importante pour parvenir au remplacement de la cigarette tabac.

Mais pour cela, il faut avoir un matériel fiable, des e-liquides qui plaisent, une connaissance du dispositif qui permettent de pallier aux problèmes techniques rencontrés.

Le matériel nécessite également une phase d’apprentissage et de connaissances de base à détenir : comment recharger sa batterie, charger son atomiseur en e-liquide, déclencher la vaporisation, connaître le dosage de nicotine qui convient, etc.

11

Faute d’informations précises, certains ont abandonné et sont retournés au tabac.

“Les arômes bonbons vont inciter les jeunes à fumer”

12

Certains affirment que les arômes bonbons présents dans les e-liquides sont une stratégie marketing de l’industrie du tabac pour attirer les jeunes.

Ces affirmations ne sont pas étayées car :

- ce n’est pas l’industrie du tabac qui a créé les e-liquides existants et la diversité des arômes disponibles actuellement, mais bien les demandes des vapoteurs entendues par les fabricants,
- une étude réalisée sur 19 000 vapoteurs a mis en évidence l’importance pour eux d’avoir une diversité dans le choix des arômes : beaucoup d’adultes aiment les saveurs bonbons. Ce choix d’arômes est important dans la réussite de l’abandon de la cigarette dans le plaisir,
- des études anglaises, américaines et françaises ont prouvé que pour la première fois depuis bien longtemps, le tabagisme a reculé chez les jeunes. Le fait qu’ils soient attirés par le VP prouve qu’ils ont envie d’expérimenter le dispositif mais ne démontre pas qu’ils vont passer au tabac.

Beaucoup de fumeurs devenus vapoteurs éprouvent même du dégoût pour l’odeur ou le goût du tabac.

http://www.ecigarette-research.com/web/index.php/research/2014/152-world-survey

“ Il faut l’interdire dans les lieux publics parce que ça incite au tabagisme ”

Étonnante cette affirmation !
Sur le même raisonnement, devrait-on interdire la consommation d’eau au motif qu’elle inciterait à consommer de la vodka ?
Les deux millions de vapoteurs étaient des fumeurs qui ont eu envie d’essayer en voyant les résultats positifs de ce dispositif chez d’autres fumeurs convertis à la vape.

Une étude britannique a démontré qu’actuellement l’usage régulier du vaporisateur personnel n’existe que chez les anciens fumeurs et les fumeurs actuels. De même les mineurs utilisant le VP sont presque tous fumeurs ou ex-fumeurs. Aucune donnée dans le monde ne vient étayer la crainte que l’apparition du VP dans les sociétés favorise le tabagisme des adolescents.
L’incitation au tabagisme n’est donc pas prouvée. L’interdiction dans les lieux publics compromettrait sérieusement l’arrêt du tabac chez les vapoteurs actuels et à venir, et entretiendrait, dans la population, le doute sur une éventuelle nocivité du produit, loin d’être démontrée.
Aujourd’hui,en France, il n’y a pas d’interdiction de vapoter dans les lieux publics, et le seul constat que l’on puisse faire est que :

- les ventes de cigarettes ont baissé,
- le nombre de jeunes qui débutent la cigarette tabac diminue,
- lesjeunesquivapotentquotidiennement sont en grande majorité des fumeurs.

13

Alors qu’en Belgique, où cette interdiction est en vigueur, le nombre de fumeurs – chez les jeunes, en particulier – demeure en augmentation.
Tous ces points sont plus que positifs pour ceux qui luttent contre le tabagisme et reflètent la réalité quotidienne des vapoteurs : le dispositif permet une alternative plus saine au tabac.
A noter toutefois que les plus récentes données françaises attestent d’une progression du tabagisme et d’un fort ralentissement des ventes de VP, provoqué par les annonces d’interdiction de vapoter dans les lieux publics et au travail ainsi que la désinformation, qui génèrent ce recul.

“Le Conseil d’État a estimé que la législation actuelle relative à l’interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif n’est ni directement applicable ni directement transposable à la cigarette électronique sans dispositions d’adaptations. Il a néanmoins considéré qu’il est loisible au législateur d’apporter des restrictions à la liberté de “vapoter” sans que toutefois, en l’état des données scientifiques disponibles, cette interdiction ne puisse être aussi générale que celle qui s’applique à la cigarette traditionnelle.”

http://www.ash.org.uk/files/documents/ASH_891.pdf
http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiques/Cigarette-electronique

“C’est dangereux pour l’entourage”

80% du tabagisme passif est généré par la fumée secondaire (celle qui n’a pas été inhalée mais produite par la cigarette qui se consume dans l’environnement). Cette fumée secondaire contient plus d’éléments nuisibles que la fumée principale (exhalée par le fumeur).

14

Elle est donc la principale responsable des risques liés au tabagisme passif.
(Bates et al. 1999 et le National Institute of Occupational Safety and Health, 1991).

Le VP n’émet aucune aérosolisation tant que le système n’est pas déclenché et aspiré par l’utilisateur, il n’y a donc pas de “vapeur secondaire” avec la cigarette électronique.

L’aérosol exhalé se dissipe en quelques secondes, au lieu de s’accumuler en lourds nuages de fumée dans l’air ambiant. Elle ne constitue donc pas objectivement une gêne persistante pour l’entourage.

Certaines études ont montré la présence de résidus de nicotine dans l’air ambiant, mais en quantité très limitée qui ne présente aucun risque pour l’entourage (le rapport de l’Office Français de de prévention du Tabagisme (OFT) qualifie ce risque lié à l’exposition au vapotage passif “à la limite de la signification clinique”).
Rappelons que l’interdiction de fumer dans les lieux publics a été mise en place parce que le tabagisme passif pouvait représenter un risque pour l’entourage. Le vapotage ne présentant aucun risque lors d’une exposition passive, il n’y a donc pas de raison médicale d’appliquer une telle restriction.

Le rapport de l’OFT dit : “même dans les conditions les plus extrêmes, on ne peut atteindre des niveaux réputés toxiques dans une pièce où est utilisée l’e-cigarette”.

http://www.ofta-asso.fr/docatel/Rapport_e-cigarette_VF_1.pdf

“Le matériel est dangereux, il peut exploser”

Comme toute batterie dans n’importe quel matériel, le risque n’est pas nul, mais n’est pas plus important que sur un téléphone portable ou tout autre appareil électrique.
Les quelques accidents signalés sont en général associés à une mauvaise utilisation du matériel (utilisation d’un chargeur inadapté, bricolage, etc.) et surmédiatisés.

15

“C’est pareil que le tabac, d’ailleurs il y a de la nicotine dedans, c’est normal que ce soit taxé comme le tabac”

Le VP ne contenant pas de tabac, il n’y a aucune raison qu’il soit soumis aux mêmes droits d’accises.

16

Pour exemple et comparaison, un chewing-gum contient des dérivés du pétrole.
Trouveriez-vous logique qu’il soit soumis à la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers ? Il en va de même pour le e-liquide, ne contenant qu’une seule molécule extraite des feuilles de tabac : la nicotine.

“Certaines études nous disent que c’est dangereux”

17

Les études présentant des conclusions en défaveur sont à analyser scrupuleusement.
Les médecins experts de la cigarette électronique ont souvent remarqué une mauvaise interprétation du fait de la méconnaissance du matériel ou de l’utilisation de celui-ci.

Le vapoteur a un rôle primordial dans l’utilisation du dispositif.
On ne peut pas utiliser des machines à fumer pour réaliser les analyses tout comme on le ferait pour une cigarette tabac : imaginez une personne aspirant une bouffée et sentant une odeur inhabituelle, elle s’arrêtera aussitôt de vapoter pour voir d’où vient le problème, chose que ne fera évidemment pas une machine programmée pour tirer un certain nombre de bouffées par minute.
Le facteur humain ne peut être occulté dans ces études.
Parallèlement, certaines études font des raccourcis rapides et tirent des conclusions arbitraires non fondées scientifiquement, quand elles ne présentent pas quelques conflits d’intérêts.
Tout comme on ne peut pas appliquer à l’homme les résultats d’études uniquement faites sur les cellules : la fumée de cigarette tabac tuant toutes les cellules cancéreuses, peut-on conclure cette étude en affirmant que la cigarette guérit du cancer ?
http://www.ecigarette-research.com/web/index.php/2013-04-07-09-50-07/2014/166-glantz-response-cvd

“Dans le doute, il faut appliquer le principe de précaution”

C’est tout à fait vrai, et comme l’affirment les Dr Philippe Presles et Jean-Michel Klein dans l’Express, le principe de précaution voudrait qu’on promeuve massivement la cigarette électronique afin d’encourager la majorité des fumeurs à passer à la cigarette électronique et non continuer à faire l’amalgame avec le tabac pour entretenir les doutes et les peurs.

18

Pour aller plus loin :
La commission européenne dit : le recours au principe de précaution n’est donc justifié que lorsque trois conditions préalables sont remplies

- l’identification des effets potentiellement négatifs : pour l’instant, il n’y en a pas avec le vaporisateur personnel comparé à l’usage du tabac,
- l’évaluation des données scientifiques disponibles : qui favorisent de plus en plus le VP,
- l’étendue de l’incertitude scientifique qui diminue avec le nombre croissant d’études.

La Commission souligne que le principe de précaution ne peut être invoqué que dans l’hypothèse d’un risque potentiel, et qu’il ne peut en aucun cas justifier une prise de décision arbitraire.
Le principe de précaution doit s’appliquer dans le cadre dans lequel se pose le VP, à savoir : une alternative au tabac qui, rappelons-le, tue un fumeur sur deux.

http://www.lexpress.fr/actualite/ethique-appliquons-le-principe-de-precaution-a-la-e-cigarette_1550726.html

http://europa.eu/legislation_summaries/consumers/consumer_safety/l32042_fr.htm

“Pourquoi nous fait-on peur avec la vape ?”

Les intérêts financiers en jeu sont gigantesques.

Nous assistons ces dernières années, à un recul des ventes du tabac et des substituts nicotiniques, touchant ainsi deux des plus grosses industries dans le monde : l'industrie du tabac et pharmaceutique. Les gouvernements sont également impactés : les ventes de tabac en France rapportent 15 milliards d'euros par an qui, si ce dispositif se généralisait, pourraient disparaître.

Il n'est plus un secret que les conflits d'intérêts existent dans tous les milieux, notamment dans le domaine médical, où certains médecins sont très proches des laboratoires pharmaceutiques. Les études ou publications de ces experts peuvent être orientées pour favoriser le bannissement du VP tel que nous le connaissons afin qu'il soit récupéré par l'industrie pharmaceutique.
Les lobbies du tabac s'activent également pour promouvoir leur secteur.

Les arguments qui soutiennent une possible interdiction dans les lieux publics reposent actuellement sur l'idée que ce geste pourrait inciter au tabagisme. Pourtant, ce n'est pas cet argument qui a conduit à l'interdiction de la cigarette tabac dans les lieux publics, mais bien l'existence indubitable du tabagisme passif. Dans la mesure où il n'y a pas de vapotage passif, les interdictions envisagées sont purement comportementales.

Ne s'agit-il pas de la fin des libertés individuelles ?

L'industrie du tabac a fait appel à des légions de scientifiques pour semer le doute (“il faut poursuivre les recherches”, “nous n'avons pas assez de recul”), donnant ainsi l'illusion que son déni de la réalité se fondait sur une légitime autorité scientifique. De la même manière, les gouvernements, sous prétexte de précautions et d'études biaisées, sont en train d'appliquer une politique donnant l'illusion qu'ils se préoccupent de notre santé.

Chaque individu a des besoins, des envies qui lui sont propres. Permettre à quelqu'un de se faire aider dans son sevrage tabagique est important, s'il en fait la demande. Mais il est tout aussi important de laisser la liberté à chacun d'opter pour une alternative qui lui procure du plaisir, tout en participant à son sevrage, de façon quasi-inconsciente.

Avant l'arrivée de la cigarette électronique, il n'y avait que deux options possibles : “quit or die”, arrêter ou mourir du tabac. **Aujourd'hui, la vape remet en cause ce concept et propose aux fumeurs une nouvelle option : quitter le tabac, dans le plaisir.** Seuls les “intégristes anti-tabac” se dressent contre un dispositif délivrant d'une addiction sans contrainte et sans douleur.

https://lejournal.cnrs.fr/articles/linvention-la-plus-dangereuse-de-lhistoire

Références bibliographiques

The Anti-E-Cigarette Conspiracy
http://www.nationalreview.com/article/373157/anti-e-cigarette-conspiracy-gilbert-ross

E-liquides : stop à la désinformation !
http://www.toslog.com/philippepresles/9340/blogs/PHILIPPE-PRESLES-E-LIQUIDES-STOP-A-LA-DESINFORMATION-

Pseudoscience in electronic cigarette policy
http://www.bernd-mayer.com/pseudoscience-electronic-cigarette-policy/

Gateway Hypothesis for Electronic Cigarettes All But Destroyed: Data Show Youth Smoking at All-Time Low
http://tobaccoanalysis.blogspot.co.at/2014/06/gateway-hypothesis-for-electronic.html

Arguing about e-cigarettes – a Q&A
http://www.clivebates.com/?p=2197

Rapport sur la cigarette électronique 2013
http://www.ofta-asso.fr/docatel/Rapport_e-cigarette_VF_1.pdf (absence tabagisme passif p96)

Use of electronic cigarettes in Great Britain
http://www.ash.org.uk/files/documents/ASH_891.pdf

E-cigarette use for quitting smoking is associated with improved success rates
http://www.ucl.ac.uk/news/news-articles/0514/200514-e-cigarettes-help-smokers-to-quit

L'organisation mondiale de la santé ne doit pas étouffer les cigarettes électroniques disent d'éminents scientifiqes
http://jlhamzer.over-blog.com/2014/05/l-organisation-mondiale-de-la-sante-ne-doit-pas-etouffer-les-cigarettes-electroniques-disent-d-eminents-scientifiques.html

Glantz letter to WHO – the importance of dispassionate presentation and interpretation of evidence
http://nicotinepolicy.com/n-s-p/2003-glantz-letter-to-who-the-importance-of-dispassionate-presentation-and-interpretation-of-evidence

Ce que l'on sait sur la cigarette électronique
http://www.stop-tabac.ch/fra/astuces-pour-arreter-de-fumer/cigarette-electronique-etat-de-la-recherche.html

E-Cigarette : continuer à s'y opposer devient politiquement de plus en plus risqué
http://jeanyvesnau.com/2014/08/01/e-cigarette-continuer-a-sy-opposer-devient-de-plus-en-plus-risque/

En savoir plus

En Français

http://www.toslog.com/philippepresles
http://www.ecita.org.uk/blog/
http://jlhamzer.over-blog.com/
http://unairneuf.org/
http://jeanyvesnau.com/
http://www.stop-tabac.ch
http://lemag.aiduce.fr/

En anglais

http://www.bernd-mayer.com/
http://www.clivebates.com/
http://www.ecita.org.uk/blog/
http://tobaccoanalysis.blogspot.co.at/
http://www.ecigarette-research.com/
http://nicotinepolicy.com

“ Il faut arrêter cet amalgame entre tabac et cigarettes électroniques, car si les unes tuent massivement, les autres sauvent des vies. C'est un problème éthique grave et d'une manière générale, tout le monde a le droit de connaître la vérité sur l'immense différence de danger entre le tabac à fumer et la e-cigarette, y compris les adolescents. C'est leur vie qui est en danger et ils ont droit à une information claire et objective."

Dr Philippe PRESLES

aiduce.org

france belgique

Association Indépendante Des Utilisateurs de Cigarette Electronique
28, rue Colbert
91560 CROSNE

contact@aiduce.org
Tous droits réservés

Crédit photos : Emmanuel Gabriel

Juillet 2015